Initiative prioritaire

**L’utilisation de télémonitoring en télérevalidation en kinésithérapie**

x mesures structurelles et d'accompagnement pour faciliter des soins efficaces

Bien que la télé-kinésithérapie ne convienne pas à tous les patients (en particulier lorsqu'un traitement pratique est nécessaire), elle facilite l'accès des patients et peut réduire les coûts.

Un mix de consultation face-à-face et de télé-kinésithérapie (**blended physiotherapy**) doit donc être encouragé, sans compromettre la qualité des soins.

Les kinésithérapeutes devraient être informés des avantages de la kinésithérapie mixte et formés pour fournir ces services et s'assurer qu'ils sont mis en œuvre dans la pratique quotidienne.

Un cadre juridique et financier solide est nécessaire pour suivre le rythme des autres pays européens, où l'utilisation de technologies innovantes est déjà intégrée dans la kinésithérapie de soins primaires. Le mélange de consultation en face-à-face et de télé-kinésithérapie convient à la rééducation postopératoire des patients, ainsi qu'à la continuité des soins pour les patients chroniques et pour les traitements de courte durée avec des instructions pour des exercices à domicile utiles.

Avec l'impulsion soudaine d'offrir la télé-réadaptation en ligne pendant la pandémie COVID-19, le secteur a adopté la mHealth comme un moyen d'assurer la continuité des soins à un moment de risque accru pour les patients et les prestataires.

L'identification et la certification de plates-formes et d'outils fiables, ainsi que la formation des kinésithérapeutes à leur utilisation, faciliteront davantage la mise en œuvre.

Le principal avantage de la consultation téléphonique ou vidéo est la plus grande autonomie du patient, avec la possibilité d'appliquer la thérapie à domicile à l'heure qui lui convient le mieux. Cette autogestion est particulièrement importante pour les patients atteints d'une maladie chronique, où la prévention liée aux soins est indiquée.

Nous pensons, par exemple, aux patients souffrant d'obésité, de diabète de type I et II, d'insuffisance coronarienne, d'insuffisance rénale, de lombalgie non spécifique, de bronchopneumopathie chronique obstructive, de patients présentant un risque accru de chute, etc.

Le développement d'une application adaptée ouvre plusieurs possibilités:

- téléconsultation pour le suivi et l'instruction du patient

- télésurveillance avec enregistrement PROM et PREM

- les nouvelles technologies pouvant accompagner le kinésithérapeute dans l'examen et les tests du patient et / ou soutenir ses actions kinésithérapeutiques

- utilisation d'une bibliothèque numérique d'exercices, plateforme en ligne avec des exercices de rééducation pour soutenir le patient

- possibilité de consultation numérique multidisciplinaire (MDO) sur le patient

- la robotisation, principalement utilisée dans les centres (de rééducation) spécialisés

Actions :

- Intégrer en permanence les numéros de nomenclature temporaire pour la télé et la vidéo-consultation pendant la pandémie COVID-19 dans la nomenclature et le système de remboursement. - Développement d'une application fiable et universelle

- Ajustement de la nomenclature (cadre juridique et financier)

- Publication de l’arrêté royal au Moniteur